

MAIRIE
de
CROISY SUR EURE

DELIBERATION
REUNION DE CONSEIL DU 6 NOVEMBRE 2015

Le six novembre deux mil quinze, à dix-huit heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean Michel de Monicault, maire.

Étaient présents : L. Baudry, M. Boucher, JF. Carrière, C. Garreau, E. Labarre, A. de Lavilléon, M.A. Le Bournault, H. Moinet, J. Sabourin,
Pouvoir : J. Taccoen a donné pouvoir à MA. Le Bournault

MA. Le Bournault été nommée secrétaire

Date de convocation : 30/11/15

Date d'affichage : 30/11/15

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de votants : 11

1. Cimetière : Suite du projet de création d'un columbarium et d'un jardin du souvenir dans le cimetière de Croisy sur Eure.

- Prix de vente d'une concession pour aménagement d'une caverne.
- Emplacement dans le cimetière (décidé au dernier conseil du 2 octobre)
- règlement dans le cimetière.

Trois relances ont été faites auprès des entreprises des pompes funèbres pour obtenir les devis d'estimation du projet présenté à la dernière réunion de conseil. Un seul devis a été obtenu

Le conseil souhaite avoir plusieurs devis. La création d'un columbarium sera différée jusqu'à ce que la 1ère demande soit faite. L'emplacement sera prévu dans le projet.

Il faut définir maintenant le prix de concession de la caverne, la durée des concessions, le prix de la dispersion dans le jardin du souvenir.

2. Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) :

Monsieur le Préfet a adressé le projet de schéma de réorganisation et de coopération des territoires du département. Il s'agit du nouveau redécoupage des territoires (communauté d'agglomération, communauté de communes, pays, ...) pour le rendre conforme à la loi chapeau (Notre) votée par l'Etat. Ce redécoupage avait été présenté à la dernière réunion de conseil. Celui-ci doit délibérer clairement sur un avis favorable ou un avis défavorable, mais peut émettre des commentaires et propositions.

La répartition des délégués est revue ; pour Croisy, le maire et le 1^{er} adjoint sont reconduits.

Vote : Question êtes-vous favorables ou défavorables au regroupement présenté ?

Défavorable : 1

Favorable : 8

Abstention : 2

Remarque:

- le conseil suggère qu'un regroupement du territoire 8 et du territoire 15 puisse être étudié pour conforter l'axe Seine.*
- Le conseil souhaite aussi que ces regroupements soient l'occasion de renforcer l'implication de la ruralité dans le cadre de ces réorganisations de territoire.*
- Les syndicats pour une partie sont dissous. On ne parle pas des syndicats de la rivière d'Eure et du syndicat de voirie du canton de Pacý. Le conseil demande l'avenir donné à ces deux syndicats qui donnent parfaitement satisfaction.*
- L'aspect financier sera remis complètement à plat, l'aspect des compétences également. Le conseil demande si les compensations financières calculées pour établir l'équilibre budgétaire Commune/ CAPE à la création de la CAPE seront pérennisées ou si ces péréquations seront recalculées dans cette nouvelle structure en fonction des compétences qui seront établies.*

3. Communes nouvelles

Le maire expose les conclusions de la réunion des maires de l'ancien canton tenues à la mairie de Pacý. 17 maires étaient présents. L'objectif de la réunion était de présenter les tenants et les aboutissants de la création de villes nouvelles par le regroupement des villes et villages, dont les territoires sont contigus, afin d'aboutir à des communes de plus de 1000 habitants. Les grandes lignes des objectifs et du fonctionnement sont débattues :

Qu'est-ce une commune nouvelle ?

Pourquoi créer une commune nouvelle ?

Organisation et fonctionnement ?

Aspects financiers et fiscaux ?

Calendrier ?

Le conseil estime que les conditions pour l'instant ne sont pas réunies pour envisager un projet de commune nouvelle. Les questions posées sont :

- Avec qui ?

- quelles seraient les avantages et les inconvénients ?

- l'aspect fiscal : lissage des taux d'imposition . Si on se tourne vers Ménilles et Pacý, les taxes d'imposition seront doublées voir triplées. !

Le conseil souhaite donc étudier plus précisément les conséquences et choisir une structure de mariage la plus adaptée à notre stratégie d'organisation, de développement et de fonctionnement d'autant que le délai d'institution n'est pour l'instant pas imposé. Une réunion spécifique sera organisée en début 2016. Le dossier de l'AMF sera envoyé aux membres du conseil en temps utile pour préparer cette réunion.

4. Scolaire :

Participation scolaire 2014/2015 au fonctionnement des écoles de Pacý. Tarif de 470 € pour un enfant en primaire et de 930 € pour un enfant en maternelle.

Le conseil fait remarquer que deux enfants n'ont pas fait leur scolarité à Pacý l'année dernière. La convention doit être donc revue avant signature.

Marie Annick Le Bournault se propose de faire le point sur les enfants scolarisés à Ménilles et Pacý. Le conseil approuve.

- Tarifications de participations aux frais des temps de périscolaires de Ménilles 120 € par élève.

Le conseil pose la question de savoir si la facture concerne tous les élèves cités dans la convention, ou seulement ceux qui participent bien aux activités périscolaires.

- Information sur un changement dans les animations des temps périscolaires : l'atelier poterie est remplacé par un atelier Textile.

Le conseil prend acte et approuve le changement

5. Gestion du personnel communal :

- Arrêt de travail d'Éric Lebrec pour un minimum de 8 jours, suite à cassure osseuse du talon ce WE (en dehors du temps de travail)
- Rappel : Éric Lebrec doit aussi se faire opérer du canal carpien du bras gauche en novembre. Il ne faudra donc pas compter sur lui jusqu'à la fin de l'année... !
- Convention de mutualisation du salaire de Laëtitia Baptista. Suite aux discussions déjà établies sur l'organisation du travail d'entretien de la commune, suite au bilan de la mutualisation des échanges entre les deux communes, et aux discussions établies avec la commune de Vaux, le maire propose d'établir un partage des horaires de travail de Laëtitia Baptista ente Vaux et Croisy de 50/50. Les charges de salaires pour Croisy passeraient alors de 175 € à 278 € tout compris.

Vote du conseil : accord à l'unanimité du conseil qui donne pouvoir au maire pour signer la convention

- Convention de médecine préventive : délibération nécessaire pour établir une nouvelle convention de médecine préventive du personnel de la commune.

Monsieur le Maire expose que la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, article 25 (2^{ème} et 4^{ème} alinéas) autorise les Centres de Gestion à passer des conventions pour l'exercice de missions **facultatives**. Un service Médecine est proposé aux collectivités et établissements. Une convention portant sur les modalités d'exercice de la mission afférente doit être établie. Cette dernière annule et remplace toute version antérieure. Elle sera mise en œuvre dès signature par les parties. En cas de refus, le centre de gestion mettra fin à la convention antérieure et ce, dès le 1^{er} janvier 2016. Dès lors, à charge de la collectivité ou de l'EPCI d'assurer ses obligations en termes de suivi médical de ses agents par tous autres moyens à sa convenance.

Le conseil municipal décide :

- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le Centre de Gestion de l'Eure (sous réserve que le conseil d'administration de ce dernier délibère favorablement le 3 décembre 2015) et ce, conformément à l'exemplaire exposé ci-après*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à toutes formalités afférentes*

6. PLU : dossier de synthèse de M Gourves commissaire enquêteur.

Le conseil accepte les remarques de la commission urbanisme. Une transmission du dossier a été faite à Environnement Conseil Anne Laure Brissard, pour demander les petites modifications du PLU afin de le délibérer sur le dossier dans sa version définitive..

Avant toutes décisions du conseil, une réunion avec les PPA est obligatoire : elle se tiendra à la mairie le **25 novembre à 9h30**. Le PLU pourra être alors délibéré en conseil en début décembre

7. Extension Mairie : Avancement travaux

Les travaux ont repris après deux mois d'arrêt d'été. La charpente du préau est finie et la toiture sera réalisée d'ici fin novembre.

Coté maçonnerie, le préau sera aussi terminé. Le percement des ouvertures et des cloisons dans les bureaux sont terminées.

La façade de l'ancien garage de la Maison Levannier va être réalisée en novembre.

L'ossature du sas est aussi prévue en novembre suivant le planning établi.

Les travaux indispensables à prévoir (devant être réalisés par JP Boucher avec Éric Lebrec) sont les suivants :

- vestiaire : le plafond, l'isolation des murs, le carrelage au sol et la faïence au mur (Douche)
- Préau : le plancher nécessaire au rangement
- Plafond des toilettes du secrétariat avec son isolation.
- Plafond des toilettes extérieures donnant sur la place de la mairie.

Compte tenu de la probabilité d'arrêt d'Éric Lebrec jusqu'en fin d'année, le maire propose de faire réaliser les travaux par une entreprise ou par un artisan embauché à l'heure ayant les compétences requises.

Suite à un débat pour ou contre, le conseil estime la nécessité de faire avancer le chantier.

Une estimation des différentes solutions sera faite. Le conseil estime qu'il est nécessaire de faire réaliser certains travaux par des artisans indépendants supplémentaires pour parvenir avant l'hiver à la mise hors d'eau des bâtiments et la création des espaces de rangement du matériel.

Une réunion de chantier aura lieu lundi pour évaluer le potentiel des entreprises à réaliser leurs travaux dans la période de novembre.

Les travaux du marché de travaux d'isolation, peinture, carrelage et faïence avaient été attribués à l'entreprise DEL. Cette dernière a arrêté ses activités et nous a fait savoir qu'elle ne serait pas à même de les réaliser. En conséquence, il faut redistribuer ces travaux. Une proposition serait de faire réaliser les travaux d'isolation par une autre entreprise et les peintures, faïences et finitions peintures par un jeune entrepreneur. La discussion porte sur Vincent Fouaux qui habite le village et qui a les compétences pour réaliser ces travaux.

Cette solution est approuvée par le conseil. Le maire est chargé de le rencontrer pour connaître le prix de ses prestations.

Une réunion de concertation des artisans est prévue lundi 9 novembre pour fixer l'organisation des travaux. Une réunion de la commission travaux sera programmée dès que les plannings et chiffrages seront établis.

- Parkings supplémentaires création de 3 places supplémentaires : demande de subvention au titre des amendes de police.

Accord unanime pour établir une demande de subvention au titre des amendes de police.

8. Fleurissement commune :

Réunion de la commission Fleurissement-Environnement le jeudi 29 octobre 2015.

- Obtention de la 3^{ème} fleur confirmée par courrier du département et de la région.

- bilan de l'année 2015 très satisfaisant

- objectifs 2016 : pas d'augmentation de budget Fleurissement, les quantités de plants seront quasi identiques : les achats de terreaux, d'engrais, et de produits phytosanitaires seront identiques à cette année (2015) Un effort sera produit pour éviter tous les débordements de dépenses. La récupération des végétaux pour replanter en 2016 est réalisée.

- actions principalement tournées sur le haut Croisy.

- Achat par Webenchères de 5 vasques double bacs pour 35 € le lot. Ces vasques seront posées sur le château d'eau.

Le conseil approuve l'achat des 5 vasques

- En résumé :

✓ **Aménagement du haut Croisy :**

- Aménagement du terrain autour du château d'eau avec remblaiement du terrain pour le rehausser de 20 à 30 cm.
- Engazonnement du terrain
- Déplacement des panneaux d'affichage.
- Pose de 5 suspentes et d'une jardinière (au-dessus de la porte d'entrée) sur le pourtour du château d'eau.
- Semences de graines de jachère
- Plantations de végétaux le long de la clôture du fond pour cacher la nouvelle maison
- Pose d'un banc pour promeneurs.

→ ***Accord du conseil sans aucune critique sur ce projet.***

La commission demande cependant que l'on estime le budget pour restaurer la peinture du château d'eau, que l'on fasse aussi un devis pour estimer le coût de plantation d'une haie champêtre le long de la clôture du fond pour cacher la maison du fond.

Luc Baudry demande à ce qu'on puisse refaire la peinture de la porte avec une couleur plus seyante.

Accord après choix de la couleur et du montant budgétaire

✓ **Aménagement du bas Croisy :**

- Réfection de la platebande du rond-point du messie.
- Le conseil suggère la plantation de deux rosiers tige et une aire pour y planter des annuelles pour introduire de la couleur.***
- Aménagement éventuel d'un passage piéton le long du pré aux ânes en continuation du trottoir créé en 2014 au droit de la maison Maletterre. Attente autorisation de la propriétaire.
- Réflexion et préparation de l'aménagement de la place de la mairie.
- Adaptation du cimetière pour intégration du funérarium.
- Lasure des mobiliers et peinture du bateau à refaire.

✓ **appel à couper les haies débordantes sur la chaussée.**

Le conseil demande de faire des courriers pour rappeler les devoirs des propriétaires.

9. CAPE :

- résumé de la dernière réunion de la CAPE du 1^{er} octobre 2015: pas de représentant de Croisy à cette réunion suite à empêchement du suppléant devant remplacer le titulaire.
- la prise de compétence « santé » du territoire par la CAPE délibéré à la réunion du 1^{er} octobre 2015 (voir annexe 3)

Après délibération, le conseil estime que cette compétence donnée à la CAPE pourrait permettre de débloquer les crédits à la création et la rénovation des maisons de retraite ainsi que celles des maisons médicales. Accord du conseil à l'unanimité sur la délibération suivante :

Le territoire de la CAPE est engagé depuis de nombreuses années dans le domaine de la promotion de la santé par l'existence d'un réseau local de promotion de la santé, agissant à l'échelle du territoire intercommunal, mais aussi, d'un atelier santé ville, agissant à l'échelle des quartiers « politique de la ville » . ;

Ces deux dispositifs sont également portés par le CCAS de Vernon et financés principalement par le Conseil régional, l'Agence Régionale de Santé, la CAPE et le CCAS de Vernon ;

Depuis avril 2014, La CAPE a initié une réflexion en faveur de la santé et du bien-être sur son territoire, visant à améliorer la prise en charge globale et continue de la santé des habitants. Cette politique est envisagée de manière transversale et touchera les secteurs de l'enfance jeunesse, de l'habitat, de la cohésion sociale, du vieillissement de la population.

L'ensemble de cette démarche a vocation à se concrétiser dans le cadre d'un Contrat Local de Santé liant principalement l'ARS, le Conseil départemental de l'Eure et la CAPE.

Les grands thèmes envisagés du Contrat local de santé sont l'amélioration de l'attractivité du territoire pour les professions médicales, la promotion de la santé, la santé mentale et le vieillissement de la population.

Afin de porter cette politique publique à la bonne échelle territoriale, il est proposé que la CAPE se dote de la compétence « Santé » et en définisse l'intérêt communautaire en intégrant, en particulier, les actions portées à ce jour par le CCAS de Vernon et le futur Contrat Local de Santé.

Vu l'article L.5211-40-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté DRCLIBCLII n°2014-69 du Préfet de l'Eure en date du 15 octobre 2014, portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure

Vu la délibération n° 128/1012015 présentée par monsieur Philippe CLERY-MELIN, vice-Président en charge de la *politique de la ville, rénovation urbaine, habitat et santé* ;

Considérant que les statuts de la communauté d'agglomération doivent être modifiés par la création d'un bloc de compétence intitulé « santé d'intérêt communautaire » comprenant :

- L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan local de santé,
- L'élaboration, la mise en œuvre et l'animation du Contrat Local de Santé et de ses actions,
- La mise en œuvre, la gestion et l'animation du réseau local de promotion de la santé, La mise en œuvre, la gestion et l'animation de l'atelier santé ville.

Après en avoir délibéré, **Le Conseil municipal décide**

D'approuver la prise de compétence « santé d'intérêt communautaire », par la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure.

- Lancement révision du plan local de l'habitat.....
Le conseil est interrogatif sur la nécessité de faire appel à une société extérieure. Il se met à la disposition de la CAPE pour faire l'analyse de son PLU (en cours d'enquête public) et fournir les éléments de l'étude réalisée dans le cadre de sa rédaction.
- modification du SCOT suite à la loi ENE.
Le conseil prend acte, et demande au service de la CAPE de nous donner les éléments plus précis pour les introduire dans le PLU en cours d'enquête public.
- Modification de la taxe de séjour pour les hébergements meublés. *Le conseil prend acte*

10. SIEGE

- Redevance d'occupation du domaine public.
Le conseil après délibération donne son accord sur les états des sommes dues à la commune de Croisy sur Eure par GrDF et GRT Gaz au titre de leur occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distributions et de transport de gaz pour l'année 2015 (140€ pour GrDF et 115€ pour GRT gaz)

- Compte rendu de la réunion cantonale du SIEGE : attribution des subventions pour les travaux de renforcement de réseaux, d'enfouissement et d'éclairage public. Aucune subvention ne sera attribuée en 2016 pour la commune de Croisy, compte tenu du fait qu'il n'y a pas de travaux prévus au titre de 2016.

11. Remboursement des frais de déplacement au Salon des Maires

Le conseil après délibération donne son approbation pour l'engagement des frais de mission concernant le déplacement au salon des maires (déplacement, déjeuner, parking) .

Accord du conseil pour les frais de déjeuner avec un maxi de 45€. Les frais de déplacement seront remboursés sur justification.

12. Décision modificative n° 4

Compte	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
6411 personnel titulaire	4000 €	
022 dépenses imprévues	2000 €	
6068 autres matières et fournitures		3 000 €
62878 remb autres organismes		2 000 €
657362 CCAS		1 000 €
TOTAL	6 000 €	6 000 €

13. Rappel prochaines réunions :

- **commémoration du 11 Novembre. 10h 45 mairie**
- **repas des conseillers le vendredi 4 décembre à 20h00**
- **prochain conseil le vendredi 4 décembre à 18h00**
- **repas des anciens le samedi 12 décembre à 12h00**
- **commission Travaux (date à définir)**

Signatures :

JM de Monicault

L. Baudry

M. Boucher,

JF. Carrière,

C. Garreau

E. Labarre

A. de Lavilléon

M.A. Le Bournault

H. Moynet,

J. Sabourin,

J. Taccoen

pouvoir à MA. Le Bournault